

Options de financement

Emprunts commerciaux externes

1. Comment canaliser les emprunts commerciaux externes?

Les emprunts commerciaux externes (BCE) peuvent être contractés soit sous la voie automatique, soit sous la voie d'approbation. Pour l'itinéraire automatique, un cas est examiné par la banque de catégorie I du concessionnaire autorisé (AD). Dans le cadre de la procédure d'approbation, l'emprunteur est tenu d'envoyer la demande à la Banque de réserve de l'Inde (RBI) via l'AD pour examen. Bien que les dispositions réglementaires soient pour la plupart similaires, certaines différences entre les deux voies comprennent le montant de l'emprunt, l'éligibilité des emprunteurs et les utilisations finales autorisées. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

2. Un emprunteur qualifié pourrait-il contracter des emprunts commerciaux externes nets dans le cadre de la voie II pour le remboursement de la roupie existante nommée emprunts commerciaux externes?

Le refinancement de la BCE libellée en roupie par une BCE libellée en devises étrangères selon la voie II n'est pas autorisé. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

3. L'emprunt commercial externe peut-il être utilisé pour apporter une contribution à une société à responsabilité limitée?

Non, ce n'est autorisé sous aucune piste. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

4. L'emprunt commercial externe peut-il être utilisé pour importer des services?

Non, la BCE n'est pas autorisée à importer des services. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

5. Quels sont les différents types de BCE?

La BCE comprend les prêts, les instruments titrisés, le crédit aux acheteurs et aux fournisseurs, les obligations convertibles en devises étrangères (FCCB). Crédit-bail et obligations échangeables en devises (FCEB). Pour plus d'informations, cliquez ici .

6. L'emprunt commercial externe peut-il être utilisé pour financer des biens immobiliers?

Non, aucune activité dans le domaine de l'immobilier n'est autorisée comme utilisation finale éligible pour augmenter la BCE. Pour plus d'informations, cliquez ici .

7. Quelle est la date à laquelle un emprunt commercial externe peut arriver à échéance?

La durée moyenne minimale de maturité (MAMP) est de trois ans pour tous les emprunts commerciaux externes (BCE). Cependant, pour la BCE levée auprès de détenteurs de capitaux étrangers et utilisée à des fins spécifiques, comme détaillé dans la sous-section 2.1 de l'annexe, le MAMP est de cinq ans. De même, pour la BCE jusqu'à 3,5 milliards d'INR par exercice levé par le secteur manufacturier, qui a fait l'objet d'une dérogation spéciale, le MAMP est d'un an. Pour plus d'informations, cliquez ici

8. Les compagnies maritimes / aériennes sont-elles autorisées à contracter des emprunts commerciaux externes pour l'importation de navires d'occasion?

Oui, les compagnies maritimes et aériennes peuvent contracter des emprunts commerciaux externes (BCE) pour l'importation de navires et d'aéronefs, mais uniquement dans le cadre de la voie I du cadre de la BCE. Pour plus d'informations, cliquez ici

9. Que signifie l'emprunt commercial externe (BCE)?

Les BCE sont des prêts commerciaux levés par des entités résidentes éligibles auprès d'entités non-résidentes reconnues conformément à des paramètres tels que l'échéance minimale, les utilisations finales autorisées et non autorisées, le plafond global maximal, etc. Pour plus d'informations, cliquez ici .